

Date de dépôt : 21 juin 2017

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Boris Calame : Quel bilan tirer de la collecte des déchets plastiques recyclables à Genève, notamment en matière de qualité du tri et de sensibilisation de la population ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Différents articles de presse<sup>1</sup> relatent que la collecte publique du PET, notamment à Genève, serait de piètre qualité et donc que son recyclage ne serait ainsi pas assuré.*

*Après le scandale des flacons en plastique collectés par Migros Genève et incinérés à l'UIOM des Cheneviers<sup>2</sup>, serions-nous en train de vivre un nouveau scandale du recyclage de certains déchets à Genève ?*

*Il est louable de demander à la population de trier ses déchets. Toutefois si, scandale après scandale, nous apprenons que cela ne sert à rien car, de toute façon, une bonne part des déchets triés finit à l'incinération, quelle motivation pourrait encore accompagner et porter la population à faire cet « effort » ?*

*Il semble alors urgent de mieux expliciter les enjeux du recyclage, le bienfait et les méfaits de l'action individuelle, ainsi que de mieux communiquer la nature des déchets collectés.*

---

<sup>1</sup> Notamment sous : <http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Romands-cancres-du-tri-des-bouteilles-en-PET-14248143>

<sup>2</sup> Par exemple sous : <https://www.rts.ch/play/radio/le-journal-du-matin/audio/migros-geneve-ne-recycle-pas-les-dechets-plastiques-mais-les-incinere?id=8548088>

*Nous pouvons en effet imaginer qu'une part de la population se trompe [parfois] dans la remise de ses déchets, ce n'est très certainement pas de la malveillance mais bien plutôt une méconnaissance des matières admises et des processus liés. C'est alors aux collectivités publiques, soit en priorité aux communes, de s'assurer que le message du recyclage est bien intégré par la population et que l'acte réalisé au quotidien par bon nombre de citoyennes et citoyens n'est pas « annulé » par le comportement de quelques-un-e-s.*

*Le cas échéant, il existe aussi des solutions de tri complémentaire, post-collectes, qui devraient pouvoir s'appliquer pour remédier à une déficience qualitative de la matière secondaire collectée. L'exemple de l'unité industrielle de tri des plastiques de l'entreprise Cand-Landi à Grandson (VD)<sup>3, 4</sup>, inaugurée en septembre 2016 est une bonne démonstration des possibilités de tri secondaire industrialisé. Le reportage de la RTS « Couleur locale »<sup>5</sup> du 16 septembre 2016 en lien avec le sujet du tri des plastiques est assez explicite en la matière.*

*Se rappeler encore que notre ordre juridique contraint à la préservation des ressources, mais aussi à la limitation des déchets, à leur tri, à leur recyclage et leur valorisation, que ce soit au travers : de notre Constitution fédérale<sup>6</sup>; de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)<sup>7</sup>; de l'ordonnance [fédérale] sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)<sup>8</sup>; de notre constitution cantonale<sup>9</sup>; de la loi d'application [genevoise] de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE)<sup>10</sup>; de la loi [genevoise] sur la gestion des déchets (LGD)<sup>11</sup>; du règlement cantonal (RGD)<sup>12</sup> et des règlements communaux y relatifs.*

---

<sup>3</sup> <http://www.candlandi.com/site/fr/activites/recyclage/rc-plast-sa/>

<sup>4</sup> <http://www.tdg.ch/societe/ecologie/deuxieme-vie-plastique-s-invente-grandson/story/28491768>

<sup>5</sup> <https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/vd-une-nouvelle-usine-de-recyclage-de-plastiques-a-ete-inauguree?id=8019668>

<sup>6</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

<sup>7</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19830267/index.html>

<sup>8</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/index.html>

<sup>9</sup> [https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_a2\\_00.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html)

<sup>10</sup> [https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_k1\\_70.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_k1_70.html)

<sup>11</sup> [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_11\\_20.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_11_20.html)

<sup>12</sup> [https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_L1\\_20p01.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_L1_20p01.html)

Conformément à l'ordonnance [fédérale] sur les emballages pour boissons (OEB) (814.621)<sup>13</sup>, la très grande majorité des commerçants, fabricants et importateurs<sup>14</sup> de boissons emballées dans du PET se sont organisés pour la collecte et le recyclage de celui-ci au travers de l'association PRS PET-Recycling<sup>15</sup>. Celle-ci annonce des taux de recyclage en Suisse impressionnants. Pour les années 2013 à 2015<sup>16</sup>, c'est globalement plus de 82% des emballages qui sont recyclés (env. 38 t. recyclés sur les 46 t. mises sur le marché suisse), la limite légale inférieure étant fixée à 75%. Pour les membres de l'association, le taux atteint près de 99% en 2015 (env. 36 t. recyclées sur les 36,5 t. vendues).

On peut voir dans l'enquête 2011 « Composition des déchets ménagers du canton de Genève »<sup>17</sup> que le taux de recyclage (public) du PET à Genève (déchets urbains communaux) était de l'ordre de 54% en 2011, alors même qu'il était de « seulement » 44% en 2002.

La différence des taux de recyclage donnés par PET-Recycling (globaux) et par le canton (locaux) peut faire penser que certains points de collecte sont plus performants que d'autres. Cela pourrait être le cas selon les régions (cantons, communes, quartiers) ou selon le type de lieu ou de structure de collecte (commerces, manifestations, espace public, entreprises,...).

Les collectivités publiques (canton et communes) ont un devoir commun de s'assurer que l'effort collectif entrepris en matière de tri des déchets aboutit à un recyclage réel de ceux-ci. Il n'est en effet pas concevable que, de par la présence d'un taux trop élevé de déchets autres [dans certains lieux ?], une part non négligeable des déchets triés à Genève, notamment du PET, finisse à l'incinération.

Il est indispensable que les collectivités publiques communiquent mieux, afin de sensibiliser la population en matière de tri des déchets. Le cas échéant, un contrôle local accru des espaces de tri doit être entrepris et des sanctions doivent être appliquées.

---

<sup>13</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001238/index.html>

<sup>14</sup> [http://www.petrecycling.ch/tl\\_files/content/PDF/Formulare%20Ueber%20uns/Mitglieder\\_Membres\\_Membri\\_April\\_2017.pdf](http://www.petrecycling.ch/tl_files/content/PDF/Formulare%20Ueber%20uns/Mitglieder_Membres_Membri_April_2017.pdf)

<sup>15</sup> <http://www.petrecycling.ch/fr/a-notre-propos/portrait>

<sup>16</sup> <http://www.petrecycling.ch/fr/savoir/chiffres-et-faits/chiffres>

<sup>17</sup> [http://ge.ch/dechets/media/dechets/files/fichiers/documents/divers\\_composition-poubelle-2011.pdf](http://ge.ch/dechets/media/dechets/files/fichiers/documents/divers_composition-poubelle-2011.pdf)

*Mes questions au Conseil d'Etat et aux membres de l'administration, ainsi que par extension aux collectivités publiques chargées de la collecte des déchets recyclables, que je remercie par avance pour leurs réponses, sont les suivantes :*

- 1. Quel suivi local est entrepris et quel bilan peut être tiré par les collectivités publiques et/ou leurs prestataires, afin de s'assurer de la qualité des déchets recyclables collectés, notamment du PET ?*
- 2. Suite aux scandales et déficiences relevés dernièrement en matière de tri et recyclage des déchets (plastiques), quelles sont les actions que vont entreprendre les collectivités publiques avec, le cas échéant, les entreprises privées, pour rendre à nouveau crédible et valoriser, auprès de la population, l'effort de tri des déchets et le recyclage à Genève ?*
- 3. Quelles mesures spécifiques sont prises suite aux constats de déficience de la qualité du tri en un lieu, une structure, un quartier ou encore une commune donnés ?*
- 4. Quels sont le taux et la qualité du PET collecté et recyclé à Genève, en distinguant les collectes publiques des collectes privées ?*
- 5. Pour le PET récupéré dans les points de collecte publics qui ne respectent pas le taux maximum de déchets autres, quelle est la procédure réalisée à Genève pour leur traitement, le cas échéant leur tri complémentaire ?*
- 6. Quelles ont été les réactions des autorités publiques, suite à la divulgation de la piètre qualité du tri du PET à Genève et de son incinération [partielle] à l'UIOM des Cheneviers ?*
- 7. Quelles ont été les réactions des autorités publiques en lien avec le scandale de l'incinération des flacons plastiques récupérés et annoncés comme recyclés, par Migros Genève, et incinérés à l'UIOM des Cheneviers ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat remercie M. Boris Calame pour ses questions. Celles-ci sont légitimes, dès lors que les messages transmis par la presse sont de nature à avoir un fort impact sur l'effort de tri effectué par la population. En effet, si celle-ci a l'impression d'être trompée et que le tri est inutile, elle pourrait bien se décourager et cesser tous ses efforts en la matière.

Ceci étant, les réponses suivantes peuvent être apportées:

**1. *Quel suivi local est entrepris et quel bilan peut être tiré par les collectivités publiques et/ou leurs prestataires, afin de s'assurer de la qualité des déchets recyclables collectés, notamment du PET ?***

L'Etat, plus particulièrement le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) n'opère pas directement le suivi de la qualité des déchets recyclables collectés. Dans le canton de Genève, ce sont les communes qui sont responsables des déchets urbains sur leur territoire et gèrent ces questions en direct avec leurs prestataires et les repreneurs. L'Etat s'engage cependant à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour que ce type d'incohérence ne se reproduise plus, notamment par l'intermédiaire du Plan de gestion des déchets 2018-2022.

**2. *Suite aux scandales et déficiences relevés dernièrement en matière de tri et recyclage des déchets (plastiques), quelles sont les actions que vont entreprendre les collectivités publiques avec, le cas échéant, les entreprises privées, pour rendre à nouveau crédible et valoriser, auprès de la population, l'effort de tri des déchets et le recyclage à Genève ?***

En premier lieu, il convient de préciser que le canton de Genève n'a pas encore pris de décision définitive quant à la mise en place ou non de collecte spécifique pour les plastiques autres que les bouteilles de boissons en PET. Des réflexions sont en cours, mais leur concrétisation n'interviendra pas avant la mise en service de la future usine d'incinération des Cheneviers, qui verra le jour en 2023.

En effet, la question de la collecte des déchets de plastique fait débat au sein de la Confédération et des cantons romands. Plusieurs positions divergentes existent et l'Office fédéral de l'environnement a convié les cantons cet automne à une journée de travail sur cette thématique. D'après les études en cours à la Confédération, il semble que le fait d'incinérer le plastique dans une usine performante présenterait un écobilan équivalent à

celui qu'aurait son recyclage matière (traitement du déchet permettant son réemploi).

Le GESDEC entend donc, pour le moment, se focaliser sur l'amélioration de la récupération des fractions recyclables déjà collectées plutôt que d'introduire de nouvelles catégories de déchets à trier. Il poursuit ses efforts sur le tri des déchets organiques, du verre et du papier/carton, fractions encore largement présentes dans la poubelle des ménages genevois.

C'est ainsi que la campagne de promotion du tri des déchets de cuisine, pour laquelle l'Etat s'est beaucoup investi depuis 2016 en collaboration avec les communes, a repris cette année. Afin d'encourager les Genevois à poursuivre leur engagement quotidien, une seconde phase de la campagne grand public « Donnez une 2<sup>e</sup> vie à une pourriture » a été lancée le 5 juin 2017. Pour répondre à l'accueil extrêmement positif du public, la distribution totale sera finalement de 155 000 kits de tri, qui permettront d'équiper près de 85% des ménages du canton d'ici quelques mois. Remis gratuitement en porte-à-porte ou sur des stands, ces kits sont composés d'une « P'tite poubelle verte » aérée, d'un rouleau de 25 sacs compostables et d'un flyer d'information.

**3. *Quelles mesures spécifiques sont prises suite aux constats de déficience de la qualité du tri en un lieu, une structure, un quartier ou encore une commune donnés ?***

En mars 2017, le principal récupérateur de bouteilles en PET à Genève a informé l'ensemble des acteurs locaux concernés (transporteurs et communes) de la présence croissante d'objets indésirables dans les fractions collectées. Des mesures concrètes ont été proposées aux communes pour améliorer cette qualité : rappel des consignes, mise en place d'affiches, adaptation des ouvertures, etc.

**4. *Quels sont le taux et la qualité du PET collecté et recyclé à Genève, en distinguant les collectes publiques des collectes privées ?***

Le canton ne dispose pas des chiffres issus de la vente des bouteilles en PET. La situation frontalière de Genève rend difficile la détermination de la part des bouteilles en PET provenant de Suisse de celle provenant de France. Ainsi, en termes relatifs il n'est pas possible d'articuler de chiffres fiables sur le taux de collecte du PET.

En termes absolus, le tonnage global de PET collecté en 2016 sur le territoire cantonal s'est établi à environ 2 050 tonnes, soit 4,5% du total collecté en Suisse. Les collectes publiques représentent environ 60% des collectes totales de PET (1 250 to). De manière générale, le tri du PET n'est pas optimal. Ce fait a poussé certaines entreprises à mettre en place des processus de raffinage du PET collecté dans des installations dédiées.

**5. *Pour le PET récupéré dans les points de collecte publics qui ne respectent pas le taux maximum de déchets autres, quelle est la procédure réalisée à Genève pour leur traitement, le cas échéant leur tri complémentaire ?***

Le PET récupéré dans le canton transite par le centre de tri du repreneur agréé au niveau cantonal. Ce dernier y effectue un tri systématique de manière à améliorer la qualité des déchets livrés en vue d'une valorisation matière chez le repreneur suisse.

La qualité du PET collecté dans le canton, mais également partout ailleurs en Suisse, s'est globalement dégradée ces dernières années en raison de la multiplication généralisée des emballages plastiques, phénomène qui peut entraîner une confusion dans l'esprit des usagers.

L'effondrement du cours des matières premières a entraîné une forte baisse de la valeur des matériaux recyclés. Par conséquent, le tri est devenu financièrement lourd à supporter pour les recycleurs professionnels. Le tri à la source que peut effectuer la population est d'autant plus important.

Le canton n'a pas donné d'instructions particulières aux communes pour remédier à ces problèmes de qualité des déchets. Cas échéant, il préconisera une meilleure information en amont, auprès du public, plutôt qu'un traitement *a posteriori* qui engendre des surcoûts importants.

**6. *Quelles ont été les réactions des autorités publiques, suite à la divulgation de la piètre qualité du tri du PET à Genève et de son incinération [partielle] à l'UIOM des Cheneviers ?***

**7. *Quelles ont été les réactions des autorités publiques en lien avec le scandale de l'incinération des flacons plastiques récupérés et annoncés comme recyclés, par Migros Genève, et incinérés à l'UIOM des Cheneviers ?***

Les autorités cantonales n'ont pas réagi de manière spécifique à ces articles de presse. En effet, pour rappel, le rôle de l'Etat est de contrôler les centres de tri. Il n'entre pas dans ses attributions de contrôler tous les producteurs de déchets. L'Etat n'aurait pas non plus les ressources nécessaires pour le faire.

Par ailleurs, la valorisation énergétique de certaines matières, c'est-à-dire ici l'incinération du plastique aux Cheneviers pour produire de la chaleur, n'est pas moins satisfaisante du point de vue environnemental et économique que sa valorisation matière, c'est-à-dire sa transformation en un autre objet.

Le problème qui s'est posé est, d'une part, le manque de transparence et, d'autre part, la confusion qui peut exister quant à la notion de valorisation. C'est pour éviter cette confusion que les autorités cantonales ont toujours réservé ce terme de « valorisation » à la valorisation matière.

Le DETA, par l'intermédiaire du GESDEC, va donc rappeler aux grands distributeurs l'importance de la transparence en ce qui concerne les filières d'élimination des déchets qu'ils collectent dans leurs magasins.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP